

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation sur la route du Vin à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de bétonnage. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu : **Route du Vin**  
Début : **Mercredi, 26 janvier 2022 à 07h00**  
Fin : **Jeudi, 27 janvier 2022 à 08h00**  
Motif : Travaux de bétonnage  
Règlement : GRE-018-2022

---

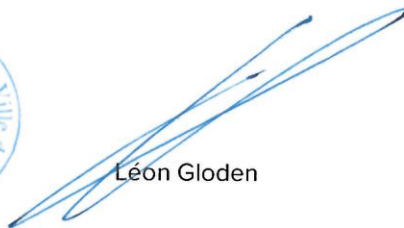
Grevenmacher, le 25 janvier 2022

La secrétaire communale,  
contreséing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre

  
Carine Majerus



  
Léon Gloden